



**Mouvement citoyen non-partisan & non-violent  
de la République Démocratique du Congo**  
Tel. : +243 974233390  
Email : [lucha.rdc@gmail.com](mailto:lucha.rdc@gmail.com) / [info@luchacongo.org](mailto:info@luchacongo.org)  
Page Facebook : [www.facebook.com/lucha.rdcongo](https://www.facebook.com/lucha.rdcongo)  
Twitter : @luchaRDC / Skype : lucha.rdc  
[www.luchacongo.org](http://www.luchacongo.org)

## **COMMENT LA FONDATION DENISE NYAKERU TSHISEKEDI INSTRUMENTALISE LA JUSTICE ET L'ANR POUR PERSECUTER DES MILITANTS DE LA LUCHA**

Depuis juin 2021, des militants de la Lutte pour le changement (LUCHA) sont traqués par l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) et la justice militaire à Goma, après que le mouvement ait dénoncé publiquement le détournement d'une partie de l'aide de la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi (FDNT) aux sinistrés de l'éruption du volcan Nyiragongo, et appelé à une enquête crédible. Ainsi, sur ordre de la FDNT, nos camarades Parfait Muhani et Ghislain Muhiwa sont détenus sans procès et dans des conditions inhumaines à la prison centrale de Goma depuis le 6 juillet et le 22 août respectivement, tandis que le camarade Espoir Ngalukiye a été forcé de vivre en clandestinité. En revanche, aucune enquête (judiciaire ou autre) n'a encore été menée sur les dénonciations de détournement pour permettre à la LUCHA d'étayer ses allégations.

La présente note restitue fidèlement les faits de manière chronologique afin de permettre à l'opinion publique de bien comprendre l'injustice que subissent nos camarades, et de cerner les manipulations de la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi qui use de la position de la « première dame » pour opprimer des jeunes dont l'unique « crime » est d'être des membres de notre mouvement citoyen.

## LES FAITS

### **1. Poursuites contre les détourneurs à Rutshuru, et contre les dénonciateurs à Goma**

Le 2 juin 2021, la LUCHA était alertée par des lanceurs d'alerte, témoins des manœuvres de détournement par les autorités territoriales de RUTSHURU d'une partie de l'aide distribuée par Fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI (FDNT), destinée aux déplacés à RUTSHURU et KIWANJA. Nous avons appelé la justice à ouvrir une enquête indépendante et étions disposés à fournir des preuves recueillies par nos militants bénévoles dans les sites des déplacés. Grâce à notre dénonciation, le 03 juin 2021, les premiers suspects dans ce que nous qualifions de détournement ont été arrêtés par la Police qui a précisé aussi qu'une partie des biens détournés ont été retrouvés. Cinq personnes ont été inculpées dans ce dossier notamment l'administrateur du Territoire de RUTSHURU, monsieur Justin MUKANYA ainsi que madame Clémence Kiroko qui se présentait comme représentante de la FDNT pendant la distribution. Un de nos camarades de la LUCHA section de RUTSHURU a même été invité à Goma par l'Auditorat Militaire, afin d'éclairer la justice dans cette affaire. Il l'a fait et a remis aux enquêteurs les éléments dont nous disposions.

Le 23 août 2021, le tribunal militaire de garnison de Goma a condamné Mme Clémence Kiroko et monsieur Mameurte Muzige Metho à 7 ans de prison pour abus des biens sociaux, à la suite d'une dénonciation publique de notre mouvement du détournement de l'aide de la FDNT à Rutshuru, à la suite des informations que nous avons obtenues dans les mêmes circonstances que pour l'affaire de Goma. L'une des deux personnes condamnées, Mme Clémence Kiroko, était en charge de la distribution et c'était présenté comme représentante de la FDNT au moment des faits. La LUCHA a collaboré étroitement avec la justice, répondant à ses invitations et mettant à sa disposition les informations et preuves dont elle disposait, ce qui a permis la condamnation des auteurs du détournement et la restitution d'une partie de l'aide qui était détournée.

En date du 4 juin, nous avons reçu une seconde alerte faisant état d'une autre partie de l'aide qui aurait été détournée. Le lanceur d'alerte qui nous a contacté, nous a remis des éléments soutenant ses soupçons et a requis l'anonymat pour sa protection personnelle. Comme pour

l'alerte du 02 juin, nous avons fait une dénonciation publique similaire et appelé la justice à enquêter sur ces nouveaux soupçons.

Alors que nous nous attendions à coopérer avec la justice et même avec la FDNT pour que des enquêtes similaires à celles menées à Rutshuru soient initiées et, éventuellement, les responsabilités établies, dans le cas de Goma la FDNT s'est plutôt empressée d'accuser la LUCHA de diffamation, sans qu'il y ait même eu un début d'enquête. Et dès le 8 juin 2021, à l'instigation de la FDNT, une chasse à l'homme contre plusieurs militants de la LUCHA par l'ANR et la justice militaire a commencé.

## **2. Enlèvement puis détention du militant Parfait MUHANI MUTSONGO**

Le lundi 5 Juillet 2021, notre camarade Parfait MUHANI **MUTSONGO**, un militant de la section de la LUCHA à BUTEMBO en séjour de travail à Goma, a été contacté au téléphone par le numéro Airtel +243992881077, son interlocuteur s'étant présenté comme le chef de l'ANR à Goma et a affirmé agir pour le compte de la Fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI. Il voulait échanger avec la LUCHA autour du présumé détournement des dons des sinistrés du volcan pour le besoin d'une enquête interne au sein de la Fondation de la première dame de la RDC. Notre camarade Parfait MUHANI **MUTSONGO** qui venait à peine d'arriver à Goma en mission de service pour le compte de son employeur, a dû référer son interlocuteur auprès des canaux officiels de communication de la LUCHA.

Le mardi 06 Juillet 2021, la même personne a rappelé notre camarade Parfait MUHANI **MUTSONGO** pour demander à le rencontrer afin qu'il serve de pont entre elle et la LUCHA. Ils se sont ainsi fixés rendez-vous près de la Mairie de Goma. Notre camarade s'y est rendu à 17h30 après le travail, puis, il n'avait plus fait signe de vie. Le lendemain matin, nous avons alerté l'opinion publique que notre camarade Parfait MUHANI **MUTSONGO** était portée disparue depuis le soir du Mardi. Après cette alerte, nous avons été informés qu'il était détenu à la Prison Centrale de Munzenze à Goma, après avoir passé une nuit au cachot de l'Auditorat Militaire.

Son avocat qui l'a visité à la prison, nous a informé que la justice militaire le poursuit pour des faits d'imputation dommageable, association de malfaiteurs et outrage à la magistrature.

Il a donc été arrêté à travers le guet-apens tendu par le responsable de l'ANR en ville de Goma, vraisemblablement en dehors de toute procédure judiciaire.

### 3. Humiliation et arrestation du militant Ghislain Muhiwa

Le lundi 14 juin 2021, un militaire FARDC a déposé chez notre camarade Ghislain MUHIWA, Militant de la Lucha, section de Goma, un mandat de comparution par-devant l’Auditorat près le Tribunal Militaire de Garnison de Goma pour le mardi 15 juin 2021. Surpris d’être convoqué par la justice mais serein et respectueux des institutions, il a contacté son avocat pour répondre à ce mandat à la date fixée et s’imprégner des raisons de sa convocation auprès de l’Auditeur Militaire, étant donné qu’il était personnellement en dehors de la ville de Goma cette semaine-là.

L’avocat l’informera qu’il était poursuivi en tant « qu’un des responsables de la LUCHA » pour « diffamation envers la Fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI », pour des allégations que la LUCHA en tant que mouvement, avait faites quelques jours auparavant à l’encontre de cette fondation.

Il lui signifie aussi que l’Auditeur Militaire avait consenti au report de sa comparution pour le samedi 19 juin 2021 et qu’il n’avait vu aucune plainte rédigée contre la personne de Ghislain MUHIWA mais, que tout cela lui avait été dit verbalement par la justice.

Le Mercredi 16 juin vers 11h08', il a reçu un appel téléphonique d’un nommé Eddy HYANGO (+243995666435), se présentant comme l’avocat de la Fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI, qui lui expliqua que sa cliente avait déposé une plainte contre lui pour diffamation, et demanda avec insistance d’accepter de négocier avec ladite fondation, lui assurant que la plainte déposée contre lui, serait alors retirée. Selon Maître Eddy HYANGO, sa cliente allait retirer la plainte à condition que Ghislain MUHIWA tienne une conférence de presse pour « démentir l’allégation selon laquelle les responsables de la Fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI avaient détourné une partie de l’aide destinée aux sinistrés du volcan Nyiragongo », allégations faites par la LUCHA sur son compte Twitter. Il ajouta que la fondation voulait avoir un enregistrement vidéo de ladite conférence qu’elle allait utiliser pour laver son image auprès de ses partenaires et du public, et qu’elle était même disposée à prendre en charge les frais nécessaires à l’organisation d’une telle conférence de presse.

A cette sollicitation, il a répondu en substance :

*« Moi, Ghislain MUHIWA, je n’ai jamais accusé la fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI de quoi que ce soit. Je suis militant de la LUCHA certes, mais je ne suis pas la LUCHA et je ne suis pas personnellement et juridiquement responsable de chaque chose qui est dite sur les*

*canaux de communication du mouvement. Je ne peux donc pas accéder à cette offre de l'organisation d'une conférence de presse. »*

Après quoi Me Eddy HYANGO, l'avocat de la fondation menaçait Ghislain MUHIWA en disant : « *dans ce cas, c'est la justice militaire qui va nous départager et se charger de toi* ». Comme pour prouver que cette menace était sérieuse, le vendredi 18 juin 2021, soit un jour avant la date de la nouvelle comparution décidée par l'Auditeur, Ghislain MUHIWA apprend que la justice militaire avait émis un mandat d'amener contre lui.

Le 20 juin 2021, Ghislain MUHIWA a publié une lettre, demandant à la Fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI de mettre fin immédiatement au harcèlement contre lui.

Le dimanche 22 août 2021, Ghislain MUHIWA a été finalement arrêté en pleine cérémonie de son mariage coutumier par des Policiers escortés par Me Eddy HYANGO, l'avocat de la FDNT. N'est-il pas interdit aux avocats de se rendre sur le lieu d'exécution des actes ou des décisions judiciaires ? Fait étrange : le magistrat instructeur du dossier a affirmé qu'il n'était même pas au courant de ce coup de filet d'un dimanche. Plus étrange, le véhicule de Maître Eddy HYANGO a escorté Ghislain jusqu'au cachot de l'Auditorat Militaire de Goma.

Le lundi 23 Août 2021, Ghislain MUHIWA a été entendu sur PV et transféré à son tour à la Prison Centrale de Munzenze après qu'une décision de renvoi soit signée par le magistrat instructeur du dossier.

#### **4. Traque contre le militant Espoir NGALUKIYE et menaces contre sa famille**

En date du 08 juin 2021, Espoir NGALUKIYE a reçu un mandat de comparution, l'invitant à se présenter à l'Auditorat Militaire en date du 10 juin 2021. La personne qui lui avait remis ladite invitation ne lui avait pas dévoilé de quel dossier s'agissait-il jusqu'à ce que quelques heures plus tard, notre camarade apprenne sur les réseaux sociaux et médias en ligne, que la fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI avait déposé une plainte dans laquelle son nom était cité, suite à un communiqué qui avait été publié sur le compte Twitter de la LUCHA.

Vu qu'il avait un programme de voyage le 09 juin 2021, en tant que bon citoyen et respectueux de la justice, il avait demandé à son avocat d'aller le représenter pour lui obtenir un report. Ce qui fut fait.

Avant même son retour à Goma, le 14 juin, à l'insu de son avocat, un autre mandat de comparution avait été déposé chez lui à la maison entre les mains de sa mère. Quelques heures

avant, Espoir NGALUKIYE était intensivement appelé au téléphone par certains de ses voisins pour lui rapporter que les militaires étaient en train de le rechercher au quartier.

Le 16 juin 2021, le militaire qui était venu déposer ladite convocation chez Espoir NGALUKIYE, a appelé la mère de ce dernier à travers le numéro +2439971963881 en la menaçant de l'arrêter ainsi que toute la famille au cas où elle ne disait pas là où se trouvait son fils. Comme il n'était pas encore de retour à Goma, en date du 18 juin 2021, il a appris à travers les réseaux sociaux qu'un mandat d'amener était émis contre lui par la justice militaire.

## **Conclusion**

Au regard de faits relatés, la Lucha tient à préciser ce qui suit :

1. La LUCHA soutient ses militants et demande une fixation urgente d'une audience pour qu'ils se défendent et pour que le juge constate tout simplement le non fondement des poursuites étant donné qu'ils ne sont pas auteurs des faits qui leur sont imputés
2. La LUCHA n'a jamais été contactée officiellement d'une quelconque manière pour qu'elle renseigne la justice au sujet des éléments à sa possession.
3. Elle est prête à collaborer avec la justice dans l'enquête sur les accusations de détournement impliquant les responsables de la fondation à Goma et rappelle que c'est elle qui a été la première à demander l'implication de la justice.
4. Par respect pour la justice et surtout du droit de la défense, la LUCHA refuse de divulguer les éléments dont elle dispose sur la place publique. C'est à la justice d'établir les responsabilités des uns et des autres dans un procès contradictoire.
5. Elle tient à protéger ses sources et lanceurs d'alerte sur base des articles 5 et 11 de l'édit 001 /2019 portant protection des défenseurs de droits humains en province du Nord-Kivu.
6. Elle dénonce le matraquage judiciaire de ses membres par la justice militaire. Parfait MUHANI, Ghislain MUHIWA et Espoir NGALUKIYE sont poursuivis pour une supposée infraction qu'ils n'ont pas commise. Or, la Constitution et les lois de notre pays reconnaissent que l'infraction est individuelle. La Fondation Denise NYAKERU TSHISEKEDI est mise au défi de prouver que ces individus ont fait une allégation quelconque à l'encontre de la FDNT. Ils ne sont pas Répondants de la LUCHA en tant que mouvement citoyen-
7. La LUCHA soutient que ses membres sont injustement poursuivis. Comme ces derniers se réservent le droit de porter plainte contre la Fondation pour dénonciation

calomnieuse, afin de défendre leurs droits et obtenir réparation, la LUCHA espère que la justice militaire fera preuve de la même diligence et-dira le droit et rien que le droit.

8. La LUCHA précise qu'aucun des éléments dont elle dispose n'implique madame Denise NYAKERU TSHISEKEDI et que sa démarche n'est motivée que par les impératifs de transparence.
9. La LUCHA<sup>1</sup> espère que les militants aux arrêts bénéficieront, devant le TMG, d'un procès équitable.

Fait à Kananga, le 8 octobre 2021

Pour la LUCHA

Cellule de communication

---

<sup>1</sup> ***Qu'est-ce que la LUCHA ?***

*Nous sommes le plus important et le plus ancien mouvement citoyen de la République démocratique du Congo, composé essentiellement des jeunes et présent dans 20 des 26 provinces du pays. Depuis le début du mouvement en 2012, nous nous employons à défendre la paix, la liberté, la démocratie, la justice et la dignité de notre peuple à travers des actions pacifiques. Nous sommes non-partisans et indépendants de quelque organisation, personnalité ou intérêt que ce soit.*